

## Le Comité de placement (CP) Newsletter no 1

### Ses missions :

- définir et adapter la répartition des ressources de la Caisse en fonction de son profil (allocation stratégique des actifs). Le profil est défini sur la base de la tolérance au risque qui est elle-même dépendante de la structure démographique et du besoin de performance de la Caisse. Le CP cherche à obtenir le rendement optimal du portefeuille sur le long terme en investissant dans plusieurs classes d'actifs (actions, obligations, immobilier, matières premières, etc.), secteurs d'activités et régions géographiques,
- suivre les mandats de gestion conférés à des prestataires externes (gestionnaires bancaires) et analyser les performances, tout en suivant l'évolution des marchés financiers. En cas de besoin, le CP peut modifier l'allocation tactique du portefeuille, c'est-à-dire augmenter ou diminuer la part d'une classe d'actif au profit/détriment d'une autre sur le court terme. Cela permet d'anticiper et/ou de s'adapter aux mouvements des marchés financiers,
- entretenir une relation suivie avec les gestionnaires externes en mettant l'accent sur différents paramètres des portefeuilles (coûts, indices de référence, critères ESG - environnement, social, gouvernance -, droits de vote, etc.) ainsi qu'avec la banque dépositaire. Cette dernière gère toutes les opérations liées aux titres/comptes une fois que la décision d'investir a été prise (mouvements sur les comptes, rapports, comptabilité, etc.),
- rechercher de nouvelles opportunités sur les marchés financiers, y compris fonds immobiliers.

**Sa composition** : 2 membres du Conseil de fondation, Eric Jaques-Dalcroze et Raffaello Diambri Palazzi, ainsi qu'un membre du Conseil de fondation précédent, Eric Vuichoud et un conseiller financier indépendant, Jacques Raemy. Le CP est mandaté dans ses fonctions par le Conseil de fondation (CF). Ce dernier a le pouvoir de décision ultime sur toutes les propositions/choix du CP.

### Ses dernières actions :

- la revue des indices de référence des placements. Ceux-ci permettent de comparer les performances des fonds. Ils sont retravaillés lorsqu'ils biaisent les résultats de la comparaison. Par exemple, le rendement d'un immeuble ne peut être comparé à l'indice suisse des fonds immobiliers cotés, qui fluctue selon la bourse et ne reflète pas la situation réelle du marché en question. L'intégration du nouvel immeuble dans le portefeuille oblige le CP à revoir l'indice,
- l'alimentation des différents appels de fonds des sociétés non cotées en bourse dont FPMA détient des actions (Private Equity) et par conséquent le suivi des liquidités,
- l'analyse de l'étude de congruence. Celle-ci fait le lien entre les engagements de la Fondation (paiement des rentes actuelles et futures) et les investissements financiers (performance et capacité de risque actuelles et futures). Elle offre les outils nécessaires aux membres du CP pour décider de la meilleure stratégie de placement à adopter, avec la connaissance des risques encourus, et maintenir ainsi l'équilibre entre « les entrées et sorties » de la Caisse.

### Les catégories de placements financiers

La Fondation a investi dans les actions suisses, étrangères et marchés émergents, les obligations suisses et étrangères, l'immobilier résidentiel suisse et étranger, les hedge funds, les matières premières et le Private Equity.